

Commune de GIVISIEZ



Projet «Chanteclair»

Message de printemps du Conseil communal et convocation de l'Assemblée communale du 27 mai 2015

Image de couverture et page 41 : Durisch + Nolli Architetti Sagl **Dessins de Pécub :** pages 16, 30, 34, 43, 44 et 47

Sommaire

Convocation de l'Assemblée communale du 27 mai 2015	2
Message du Syndic	3
Bilans comparés aux 31 décembre 2014 et 31 décembre 2013	4
Récapitulation des comptes 2014	6
Commentaires sur l'évolution du bilan et des comptes 2014	8
Comparaisons budgétaires	12
Cash flow	23
Rapport de l'organe de révision	24
Contrôle des investissements au 31 décembre 2014	26
Décomptes finaux d'investissements et commentaires	28
Réaménagement de la place de-Boccard	39
Projet de logements pour personnes à mobilité réduite «Chanteclair»	40
Adhésion à l'unité de gestion forestière «Forêts-Sarine»	42
Ouverture des commerces en soirée	44
Concours d'urbanisme du secteur de l'Escale	45
Romain Chassot, l'homme qui réveilla le cimetière	46
Vie sportive, culturelle et sociale :	48
Campagne OFF	48
Distribution d'eau potable	49
Ramassage des déchets encombrants	50
Les Ligues de santé	51
Réseau Bénévolat Netzwerk	52
Projet Action 72 heures	53
Association Alzheimer	54
Obligation de tenir les chiens en laisse	55
Le Chœur mixte	56
Fritax	iii
Le Manoir	iv

Convocation de l'Assemblée communale du 27 mai 2015

Convocation

Les citoyennes et citoyens de Givisiez sont convoqués à l'Assemblée communale ordinaire qui aura lieu le mercredi **27 mai 2015 à 20 h 15** au Rural, route du Château-d'Affry 30.

ORDRE DU JOUR:

- **1.** Procès-verbal de l'Assemblée communale du 18 décembre 2014 (ce pv ne sera pas lu : il peut être consulté au bureau communal ou sur le site www.givisiez.ch)
- 2. Comptes 2014
- **3.** Budget d'investissements 2015 :
 - 3.1. Projet Chanteclair, crédit d'étude
 - **3.2.** Réaménagement place de-Boccard, crédit d'investissement
- 4. Nomination d'un membre à la Commission d'aménagement
- **5.** Election d'un Conseiller/ère d'agglomération
- **6.** Unité de gestion forestière «Forêts-Sarine», approbation des statuts et du périmètre
- **7.** Divers

Au nom du Conseil communal Le Syndic : Georges Baechler Le Secrétaire : Philippe Vorlet

Message du Syndic

Un travail considérable vient d'être réalisé avec la mise à l'enquête de notre nouveau plan d'aménagement local (PAL). Ce document, qui remplace celui de 1997, représente non seulement un investissement considérable en temps, mais il constitue avant tout l'outil qui permet aux communes de définir leur développement et de repenser leur stratégie en relation avec l'expansion démo-



graphique. Qu'il s'agisse de places de travail, d'habitat ou de mobilité, tous ces facteurs sont intimement liés les uns aux autres. Et c'est là que les enjeux sont importants car nous faisons tous partie d'un ensemble régional et cantonal. Notre intégration dans cet ensemble est primordiale si nous voulons être en mesure de répondre d'une part aux lois et réglementations en vigueur et d'autre part aux attentes légitimes de

nos citoyens. Mais il est tout aussi important que les réflexions se fassent sur la base des intérêts communs, bien que parfois ceux-ci ne coïncident pas forcément avec les intérêts particuliers. C'est là qu'intervient le rôle des autorités : analyser la pesée des intérêts et prendre les options les plus à même de répondre aux besoins de la Commune et de son développement.

La démographie n'est pas un facteur qui se décrète ou se contrôle. Nous la subissons plus que nous ne la maîtrisons. Dès lors, il faut trouver des solutions qui permettent de relever ce défi et nous osons espérer que le PAL 2015 saura répondre à cette stratégie qui définit Givisiez comme une Commune capable de gérer son avenir de manière dynamique, tout en préservant son histoire et sa qualité de vie.

Les comptes de l'exercice 2014 représentent le point essentiel à l'ordre du jour de cette Assemblée de printemps. Le résultat est certes meilleur que les prévisions budgétaires. Néanmoins, il est important de considérer que, si nous annonçons un résultat modestement positif, ceci est dû principalement à deux facteurs. D'une part, il est réjouissant de constater que les budgets d'exploitation de tous les dicastères ont pu être tenus, certains ayant même été bouclés en-dessous des prévisions établies. D'autre part, la vente du Manoir à sa Fondation nous a permis de récupérer des liquidités qui ont influencé positivement les comptes 2014. Sans cette vente, notre exercice se solderait par un déficit tel qu'il fut annoncé lors de notre présentation du budget. Je précise cependant que l'exercice 2014 n'est pas encore au bénéfice de l'augmentation fiscale qui a été votée l'automne passé. Nous espérons que celle-ci affectera positivement l'exercice 2015. Toutefois, n'oublions pas que l'Etat de Fribourg nous annonce des mesures de restrictions budgétaires qui, en règle générale, affectent fortement les communes. Nous avons donc tout intérêt à rester vigilants quant à nos prévisions futures.

Nous nous approchons de la fin d'une législature et de nouvelles vocations au sein de l'Exécutif vont être sollicitées. Dès lors, il nous importe de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour pérenniser nos acquis et notre qualité de vie à Givisiez, même si cela passe parfois par quelques sacrifices, mais le résultat escompté en vaut largement la peine. Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été ensoleillé et régénérateur.

Georges Baechler, Syndic

MESSAGE DU SYNDIC 3

Bilans comparés aux 31.12.2014 et 31.12.2013

Actifs	31.12.2014	31.12.2013
Capitaux	1 504 144,29	2 256 953,90
CC Etat de Fribourg	0,00	449 026,29
Débiteurs impôts	1 780 120,27	1 432 300,99
Débiteurs administration et taxe au sac	428 762,90	480 072,00
Débiteurs eau	262 903,15	258 883,70
Débiteurs AFC (impôt anticipé)	14 536,94	14 164,55
Patrimoine financier :		
- Part à la recapitalisation du Manoir	0,00	440 000,00
- Propriété Résidence Le Manoir	0,00	200 000,00
- Domaine agricole de Toutvent	2 000 000,00	2 000 000,00
- Buvette du centre sportif	1,00	1,00
- Maison Cochard route de l'Epinay 2	285 595,00	290 000,00
- Acompte sur terrain de Corberayes	132 862,50	132 000,00
- Etudes d'aménagement du territoire	658 883,05	540 101,75
- La Chassotte	1 774 000,00	1 795 000,00
- Villa Perler route Château-d'Affry 20	445 000,00	447 500,00
- Espace La Faye	1 580 000,00	1 640 000,00
- Appartement PPE Jubindus 7	273 000,00	273 000,00
- Actions et parts sociales	1 997 750,00	2 122 750,00
Actifs transitoires :		
- Actifs transitoires divers	130 363,15	98 629,90
Patrimoine administratif :		
- Réseau routier et trottoirs	7 725 000,00	7 325 000,00
- Réseau d'eaux usées et STEP	2 450 000,00	2 595 000,00
- Installations sportives	390 000,00	410 000,00
- Réseau d'eau potable	750 000,00	780 000,00
- Endiguements	1,00	1,00
- Déchetterie	50 000,00	50 000,00
- Places de jeux	250 000,00	135 000,00
- Place des Osses	380 000,00	400 000,00
- Maison communale	630 000,00	660 000,00
- Le Rural	4 800 000,00	4 875 000,00
- Centre scolaire (bâtiments 78 + 92)	1 310 000,00	1 420 000,00
- Local du feu	275 000,00	300 000,00
- Cimetière	100 000,00	90 000,00
- Infrastructures culturelles régionales	1,00	1,00
- Centre scolaire (bâtiment 2012)	2 725 000,00	2 810 000,00
- Raccordement à Givicad	650 000,00	0,00
- Véhicules et mobilier	75 000,00	50 000,00
- Stock de clips pour conteneurs	446,35	233,80
Totaux	35 828 370,60	36 770 619,88

Passifs	31.12.2014	31.12.2013
Créanciers	742 985,95	1 136 549,71
CC Etat de Fribourg	108 872,86	0,00
Dettes	23 021 515,08	24 299 252,12
Fond Roland et Bianca Manigley	237 000,00	237 000,00
Provisions :		
Provision pour pertes sur débiteurs	500 000,00	500 000,00
Passifs transitoires :		
Passifs transitoires divers	1 137 526,85	969 589,35
- Centre commercial Moncor SA	1 234 790,30	1 234 790,30
- Cautions pour clés prêtées	10 350,00	10 150,00
- Fortune du MCDI	20 791,66	40 444,78
Réserves :		
- Rachats PC : divers	282 400,00	282 400,00
- Rachats PC : Beauséjour Sud	472 350,00	472 350,00
- Renouvellement conduites eaux usées	100 000,00	100 000,00
- Fonds pour les manifestations locales	12 382,55	12 382,55
- Fonds pour une œuvre d'art	3 055,20	3 055,20
- Infrastructures culturelles régionales	250 000,00	250 000,00
- Entretien des immeubles	750 000,00	750 000,00
- Installations sportives	450 000,00	450 000,00
- Achats de terrains	750 000,00	750 000,00
- Entretien des endiguements	70 000,00	70 000,00
- Réseau routier	200 000,00	0,00
- Projet Chanteclair	250 000,00	0,00

ENGAGEMENTS LOCAUX HORS BILAN:

Cautionnements bancaires

en faveur du Tennis-Club Givisiez CHF 36 000.du Manoir CHF 240 000.-

Fortune nette 5 224 350,15 5 202 655,87

Totaux 35 828 370,60 36 770 619,88

Récapitulation des comptes 2014

COMPTES 2014

Fon	ctionnement	Dépenses	Recettes	
0	Administration	1 734 042,30	229 439,60	
1	Ordre public	403 136,90	14 045,20	
2	Enseignement et formation	3 655 347,40	124 435,00	
3	Culture, sports et loisirs	569 519,80	25 702,35	
4	Santé	1 088 238,30	22 679,45	
5	Affaires sociales	1 856 916,17	19 362,75	
6	Transports et communications	1 512 818,05	191 858,40	
7	Protection de l'environnement	2 009 925,10	1 727 025,65	
3	Economie	61 108,80	5 400,00	
9	Impôts, finances et immeubles	2 832 369,12	13 985 637,02	
Amo	ortissements obligatoires	765 859,75		
	ortissements supplémentaires	234 424,45		
Affe	ctation aux réserves non obligatoires (ch.7)			
Affe	ctation aux réserves non obligatoires (ch.9)	450 000,00		
Diss	olution de réserves			
Plus	-value sur vente du Manoir		849 815,00	
Résu	ıltat du compte de fonctionnement	21 694,28		
Tota	ux	17 195 400,42	17 195 400,42	
Inve	estissements			
Э	Administration			
	Ordre public	94 250,00	58 176,00	
2	Enseignement et formation			
3	Culture, sports et loisirs	121 202,05		
4	Santé			
5	Transports et communications	557 515,00	25 516,05	
7	Protection de l'environnement	279 047,50	65 410,40	
9	Impôts, finances et immeubles	664 110,90	640 000,00	
Rep	ort net au bilan		927 023,00	
Tota	NIIX	1 716 125,45	1 716 125,45	

ES 2013	COMPT	T 2014	BUDGE
Recette	Dépenses	Recettes	Dépenses
225 176,9	1 841 923,60	231 400	1 863 425
26 292,50	378 703,00	7 000	382 680
144 083,0	3 663 512,75	96 240	3 705 320
22 565,2	538 353,25	25 000	584 500
27 506,6	1 050 064,40	30 000	1 112 630
10 121,2	1 772 467,60	16 050	1 847 955
150 699,1	1 469 807,08	126 650	1 469 200
1 681 332,5	1 920 807,40	1 751 700	2 028 055
0,0	47 745,03	0	52 280
14 182 912,8	3 072 527,73	13 722 260	2 899 040
	791 170,00		751 170
	32 703,90		300 000
	35 000,00		16 160
		490 000	
	-144 095,68		-516 115
16 470 690,0	16 470 690,06	16 496 300	16 496 300
		34 000	85 000
	135 000,00		
	9 846,10		
124 000,0	248 339,25		
372 855,4	845 540,00	25 000	300 000
	200 000,00		3 630 000
941 869,9		3 956 000	

1 438 725,35

4 015 000

4 015 000

1 438 725,35

Commentaires sur l'évolution du bilan et des comptes 2014

Le compte de fonctionnement 2014 laisse apparaître un bénéfice de CHF 21'694.28, suite à l'enregistrement d'une plus-value de CHF 849'815.00 sur la vente du Manoir à sa fondation, ce qui a permis au Conseil communal d'effectuer des amortissements complémentaires pour CHF 234'424.45 et d'attribuer CHF 450'000.00 à des réserves non obligatoires pour des investissements futurs.

Divers investissements ou participations votés par des Assemblées communales précédentes ont été activés au bilan en fonction des factures payées et de l'avancement des travaux, à savoir :

+ Véhicules service du feu	94 250,00
+ Aménagements place de jeux de La Faye Est	121 202,05
+ Modification éclairage public	270 000,00
+ Aménagements quartiers en zones 30 km/h	267 729,85
+ Réseau routier et trottoirs	19 785,15
+ Réseau d'eaux usées	91 920,75
+ Réaménagement du cimetière	68 345,45
+ Valorisation du PAD Chanteclair	53 336,00
+ Valorisation du PAD Chandolan	65 445,30
+ Raccordement Givicad	657 248,40
+ Acompte sur achat du terrain de Corberayes (frais de notaire)	6 862,50

Sub-total	1 716 125,45
- Subventions de tiers pour achat véhicule service du feu	-53 176,00
- Vente ancien véhicule service du feu	-5 000,00
- Participation de tiers réfection route Beauséjour	-25 516,05
- Participation de tiers réaménagement du cimetière	-51 127,40
- Remboursement recapitalisation du Manoir	-440 000,00
- Vente propriété du Manoir, valeur au bilan	-200 000,00
- Taxes de raccordement au réseau d'eau potable	-5 535,00
- Taxes de raccordement au réseau d'eaux usées	-8 748,00

927 023,00

Sub-total

Amortissements obligatoires :		
- Réseau d'eaux usées et stations d'épuration	-210 689,75	
- Bâtiment scolaire 1992	-110 000,00	
- Bâtiment scolaire 2012	-83 890,00	
- Aménagements routiers, trottoirs et places	-117 375,00	
- Autres bâtiments	-217 905,00	
- Centre sportif «Fin de Chandolan»	-20 000,00	
- Terrain de Corberayes	-6 000,00	-765 859,75
Amortissements supplémentaires :		
- Participation au capital de la Fondation du Ma	noir-125 000,00	
- Bâtiment scolaire 2012	-1 110,00	
- Réseau routier et trottoirs	-34 623,95	
- Places de jeux	-6 202,05	
- Réseau d'eaux usées et stations d'épuration	-17 483,00	
- Réseau d'eau potable	-24 465,00	
- Cimetière	-7 218,05	
- Véhicules	-11 074,00	
- Raccordement Givicad	-7 248,40	-234 424,45
Report net au bilan		-73 261,20

Commentaires sur l'évolution du bilan et des comptes 2014 (suite)

Au 31.12.2014, compte tenu des opérations mentionnées ci-avant, le patrimoine administratif et financier se monte à CHF 29'709'789.90 sans les actions et parts sociales. Les provisions et réserves figurant au bilan relatives aux pertes sur débiteurs (CHF 500'000), renouvellement de conduites d'eaux usées (CHF 100'000), infrastructures culturelles régionales (CHF 250'000), entretien des endiquements (CHF 70'000), entretien des immeubles (CHF 750'000), installations sportives (CHF 450'000) et pour achats de terrains (CHF 750'000), ne subissent aucune modification. Par contre, des réserves pour la réfection du réseau routier et pour la réalisation du projet Chanteclair ont été créées respectivement pour CHF 200'000 et pour CHF 250'000. Les réserves diverses (CHF 770'187.75) sont prévues pour des financements futurs, en relation avec la protection civile (CHF 754'750) et divers fonds à buts déterminés (CHF 15'437.75).

Les provisions pour débiteurs impôts, relatives aux années 2008 à 2015 se montent à CHF 12'676'819.55, desquelles il y a lieu de déduire les acomptes versés (CHF 10'943'131.08) et auxquelles il faut rajouter les prestations en capital (+ CHF 31'831.80), les contributions immobilières (+ CHF 14'600.00), d'où un solde débiteurs impôts ouvert au 31.12.2014 de CHF 1'780'120.27, en augmentation de CHF 347'819.28 en regard du bilan au 31.12.2013. Les autres débiteurs (CHF 706'202.99) englobent des factures d'eau (CHF 262'903.15), des taxes au sac (CHF 14'886.90), des décomptes administratifs (CHF 413'876.00) et de l'impôt anticipé à récupérer (CHF 14'536.94).

Les actifs transitoires (CHF 130'363.15) comprennent notamment diverses ristournes en relation avec la déchetterie (CHF 44'555.35), divers montants à recevoir concernant certains dossiers gérés par l'administration (CHF 27'459.05) ainsi que des montants à recevoir au 31.12.2014 relatifs à divers objets (CHF 58'348.75).

Les montants placés en actions et parts sociales représentent CHF 1'997'750, et enregistrent une diminution de CHF 125'000 correspondant à l'amortissement du capital initial de la Fondation du Manoir. Dans ce poste au bilan sont comprises les parts sociales de la Société coopérative la Gaîté qui se montent à CHF 1'500'000, sans modification en regard de l'an dernier.

Les créanciers (CHF 742'985.95) représentent les factures relatives à l'exercice 2014 (CHF 634'128.10), majorées du décompte de perception des impôts de paroisse qui se monte à CHF 108'857.85.

Les passifs transitoires (CHF 1'137'526.85) se composent notamment de provisions pour l'entretien du patrimoine et l'acquisition de divers mobiliers, entretiens et équipements (CHF 180'294.40), de loyers facturés d'avance (CHF 154'680), du solde 2014 de l'Association des cycles d'orientation de Sarine Campagne (CHF 205'226), de divers décomptes en relation avec le social (CHF 158'650), d'escomptes et intérêts sur les décomptes d'impôts 2013 et 2014 (CHF 77'700), des honoraires relatifs à la gestion des permis de construire, du plan d'aménagement local et de la participation aux mandats d'études parallèles (MEP) de l'Escale (CHF 140'000), ainsi que divers montants en relation avec le bouclement des comptes 2014 (CHF 220'976.45).

Figurent dans les autres passifs transitoires la reprise conventionnelle de la route des Loisirs (CHF 1'234'790.30), un montant concernant le MCDI géré par l'administration communale pour le compte des inspecteurs scolaires (CHF 20'791.66) et les cautions perçues pour le prêt des clés (CHF 10'350).

Les dettes contractées auprès d'une compagnie d'assurances et d'établissements bancaires relatives au financement de diverses réalisations communales se montent à CHF 23'021'515.08, en diminution de CHF 1'277'737.04 en regard de l'année précédente. Le taux moyen des intérêts (CHF 502'630.52) de la dette communale est de 2,18 %.

Nous trouvons également la donation de feu Roland et Bianca Manigley (CHF 237'000), qui ont cédé à la Commune de Givisiez leurs biens immobiliers en demandant d'en affecter les produits en réduction des dépenses sociales.

Au 31.12.2014, les capitaux disponibles en caisse et sur les divers comptes postaux et bancaires, comprenant également le compte courant de l'Etat de Fribourg, se montent à CHF 1'395'271.43, en diminution de CHF 1'310'708.76 par rapport à la situation au 31.12.2013.

Comparaisons budgétaires

Le Conseil communal se limite, d'une part, à donner le détail des différentes composantes de chaque rubrique et à expliquer, d'autre part, les principaux écarts par rapport au budget (1-31).

		COMPTES 2014	BUDGET 2014	COMPTES 2013
O ADMINISTRATION GENERALE		-1 504 602,70	-1 632 025	-1 616 746,65
Traitement, indemnités et frais du Conseil	1)	-342 307,10	-375 000	-367 054,40
Commission financière, fiduciaire et scrutateurs		-22 432,00	-23 500	-24 539,70
Traitement du personnel administratif	2)	-612 222,00	-616 500	-649 036,95
Charges salariales nettes	2)	-305 463,00	-339 920	-307 642,20
Participation administration générale Agglo		-36 834,00	-36 835	-34 213,95
Imprimés et annonces	4)	-32 562,60	-55 000	-39 426,95
Fournitures de bureau, ports et téléphones	4)	-62 379,40	-80 900	-74 133,55
Réceptions et délégations		-22 563,55	-28 000	-10 124,85
Mobilier et machines de bureau, informatique	3)	-50 953,15	-60 000	-84 640,65
Audit de sécurité		0,00	-3 000	0,00
Cotisations diverses		-4 604,75	-4 500	-4 503,40
Frais divers de fonctionnement		-22 287,80	-23 870	-35 441,95
Commission de perception impôt paroissial		8 837,85	14 000	13 172,50
Emoluments pour documents d'identité		1168,80	1 000	839,40

- 1) Les dépenses de cette rubrique sont inférieures au budget pour CHF 32'692.90. Les importants dossiers ouverts, tant au niveau communal qu'en ce qui concerne la région, ont nécessité 31 séances de Conseil et plus de 4200 heures de vacations de la part des Conseillères et Conseillers communaux.
- 2) La masse salariale (traitements et charges sociales) des rétributions communales est un peu inférieure au budget (- CHF 38'735.00), suite à la répartition de certains salaires sur des rubriques faisant l'objet de répartitions intercommunales.
- 3) Le système informatique, majoré du mobilier, ayant nécessité beaucoup de ressources jusqu'en 2013, les besoins techniques ont été en forte diminution en 2014 et ont engendré une économie en regard du budget de CHF 9'046.85.
- 4) Les frais d'administration de notre Commune (fournitures, ports, téléphones, imprimés et annonces) laissent apparaître une économie de CHF 40'958.00 en regard du budget.

	C	OMPTES 2014	BUDGET 2014	COMPTES 2013
1 ORDRE PUBLIC		-389 091,70	-375 680	-352 410,50
Police locale		-120 379,70	-125 590	-125 496,30
Justice de paix	5)	-69 642,00	-45 650	-41 002,40
Service du feu :	6)			
- Solde sapeurs-pompiers/instructeurs		-57 516,00	-67 500	-62 857,15
- Equipements (./. subv. ECAB)		-5 698,80	-11 000	6 493,40
- Frais d'immeuble		-73 318,50	-53 090	-50 646,05
- Police des constructions AEAI		-1 823,15	-1 000	-4 920,20
- Entretien matériel et véhicules		-17 499,10	-20 000	-26 960,00
- Frais divers de fonctionnement		-25 037,10	-26 850	-22 664,20
Militaire		-240,90	-500	314,10
Protection civile		-14 274,45	-20 285	-20 320,60
Protection de la population (ORCOC)		-3 662,00	-4 215	-4 351,10

- 5) Le décompte de la Justice de paix pour l'année 2014 se monte à CHF 53'511.10, dont un solde à payer de CHF 5'519.10, alors que nous avons provisionné un montant de CHF 21'650.00 pour couvrir le solde des dépenses liées au Service des tutelles et curatelles.
- 6) Les dépenses relatives à la défense incendie se montent à CHF 180'892.65 et sont supérieures au budget de CHF 1'452.65, et comprennent le remplacement d'une porte supplémentaire du garage.

COMPARAISONS BUDGÉTAIRES 13

Comparaisons budgétaires

(suite)

	C	COMPTES 2014	BUDG 20		COMPTES 2013
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION		-3 530 912,40	-3 609	080	-3 519 429,75
Cycle obligatoire :	7)				
- Ecole enfantine, part aux dépenses cant.		-311 302,60	-320 (000	-292 318,15
- Ecole primaire, part aux dépenses cant.		-1 229 851,15	-1 224	380	-1 257 030,70
- Cycle d'orientation		-934 526,00	-973	040	-941 499,00
- Autres écoles		-63 721,05	-59 (000	-73 390,95
- Fournitures scolaires		-57 475,45	-50 (000	-57 132,65
- Frais extrascolaires		-72 336,35	-63	780	-70 787,15
Services auxiliaires et classes spéciales		-100 878,95	-118	180	-113 252,85
Ecoles spéciales pour handicapés		-413 662,30	-436	150	-401 062,65
Formation professionnelle		-75 974,10	-86	800	-80 878,30
Bourses d'études et d'apprentissages		0,00	-1 (000	-200,00
Accueil extrascolaire	8)	-185 184,30	-181 (000	-131 819,20
Entretien des machines et du mobilier		-18 412,15	-24	250	-31 324,30
Transports scolaires de La Faye		-61 512,00	-62 (000	-60 770,00
Administration scolaire		-6 076,00	-9	500	-7 963,85

⁷⁾ Les dépenses de l'enseignement obligatoire (classes enfantines, primaires et secondaires) se montent à CHF 2'669'212.60 et sont inférieures au budget de CHF 20'987.40. Elles représentent le 15,67 % des dépenses ordinaires avant les écritures de bouclement.

⁸⁾ L'accueil extrascolaire a entraîné des dépenses nettes de CHF 185'184.30, soit un dépassement de CHF 4'184.30 par rapport au budget.

	C	OMPTES 2014	BUDGE 201		COMPTES 2013
3 CULTURE, SPORTS ET LOISIRS		-543 817,45	-559 5	00	-515 788,00
Bibliothèque communale		-57 103,75	-58 0	00	-57 050,70
Conservatoire, écoles de musique et de chant	9)	-95 467,70	-76 2	90	-84 964,30
Participation à la culture régionale		-183 454,20	-190 2	210	-152 715,80
Parrainages divers		-804,00	-3 0	00	-1 303,00
Activités culturelles locales	10)	-26 309,70	-27 0	00	-30 726,05
Participation à Radio FR		-2 500,00	-2 5	00	-2 500,00
Entretien et équipements du centre sportif		-74 884,50	-77 0	00	-71 021,15
Fête des sports à Chandolan		0,00	-2 5	00	0,00
Participation au site sportif de St-Léonard		-25 000,00	-25 0	00	-25 000,00
Dons aux sociétés sportives	11)	-29 376,40	-45 0	00	-30 367,35
Entretien des places de jeux		-4 433,80	-5 0	00	-25 295,15
Camps scolaires, colonies de vacances		-44 483,40	-48 0	00	-34 844,50

- 9) La participation communale aux charges du Conservatoire dépasse de CHF 19'177.70 les prévisions communiquées par l'Etat.
- 10) Les activités culturelles locales ont généré des dépenses pour CHF 26'309.70, légèrement inférieures au budget pour CHF 690.30.
- 11) Les subventions accordées aux sociétés sportives à titre d'aide pour le financement de leurs mouvements juniors se montent à CHF 29'376.40 et sont inférieures au budget de CHF 15'623.60. Le nombre de juniors est en forte baisse.

COMPARAISONS BUDGÉTAIRES 15

Comparaisons budgétaires

(suite)

	COMPTES 2014		BUDGET 2014	COMPTES 2013
4 SANTE	12)	-1 065 558,85	-1 082 630	-1 022 557,75
Service Ambulance de la Sarine et coûts soins		-47 331,65	-57 360	-53 123,00
Soins spéciaux		-506 267,80	-486 010	-463 649,40
Homes pour personnes âgées		-291 142,15	-290 120	-275 974,55
Soins ambulatoires		-213 048,90	-240 140	-221 184,00
Services médical et dentaire scolaires		-7 768,35	-9 000	-8 626,80

12) Les dépenses de ce chapitre sont inférieures au budget de CHF 17'071.15, malgré une augmentation des charges liées aux soins spéciaux (+ CHF 20'257.80), grâce notamment à la diminution sur la part

aux soins ambulatoires (soins à domicile et indemnités forfaitaires), dont la charge est inférieure au budget de l'Etat pour CHF 27'091.10.



	COMPTES 2014			
5 AFFAIRES SOCIALES	13)	-1 837 553,42	-1 831 905	-1 762 346,38
Structures d'accueil de la petite enfance	14)	-505 691,50	-436 000	-458 947,50
Institutions pour handicapés		-709 911,50	-701 350	-681 600,10
Part à l'aide sociale cantonale et régionale	14)	-445 890,95	-491 295	-435 431,80
Contributions diverses		-116 302,30	-115 810	-109 964,70
Assistance locale	15)	-38 914,67	-54 000	-31 368,70
Animation locale		-28 115,15	-48 000	-49 000,60
Part aux cotisations arriérées maladie et AVS		-8 726,55	500	-4 616,50
Leg du Fond Roland et Bianca Manigley	16)	15 999,20	14 050	8 583,52

- 13) Les dépenses de ce poste représentent le 10,79 % du total des dépenses communales, avant amortissements extraordinaires, et sont conformes aux prévisions budgétaires.
- 14) Le montant alloué aux structures d'accueil de la petite enfance se monte à CHF 505'691.50 et dépasse les prévisions de CHF 69'691.50. Les sommes affectées à l'aide sociale cantonale et régionale ascendent à CHF 445'890.95 et sont en constante augmentation par rapport aux années précédentes.
- 15) Les dépenses relatives à l'assistance locale (CHF 38'914.67) correspondent à celles de l'an dernier et sont inférieures au budget de CHF 15'085.33.
- 16) Le produit du leg Roland et Bianca Manigley (CHF 15'999.20) représente pour la première fois une année pleine. Selon le vœu des donateurs, ce produit d'immeuble est porté en diminution des dépenses sociales communales.

COMPARAISONS BUDGÉTAIRES 17

Comparaisons budgétaires

(suite)

	C	OMPTES 2014	BUDGET 2014	COMPTES 2013
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS		-1 320 959,65	-1 342 550	-1 319 107,98
Routes		-725 898,15	-729 100	-774 907,78
Traitement du personnel édilitaire	17)	-294 474,00	-298 800	-273 554,20
Entretien du réseau routier	17)	-256 936,95	-230 800	-270 137,78
Entretien hivernal	17)	-19 661,15	-40 000	-73 865,20
Consommation éclairage public	17)	-56 317,55	-72 000	-67 374,05
Etudes d'aménagements routiers	17)	-15 837,45	-15 000	-10 697,80
Frais de véhicules et machines		-40 140,10	-36 250	-39 117,25
Achats de machines et de matériel		-30 731,95	-25 000	-28 845,95
Frais de télécommunications		-3 551,40	-3 200	-3 067,95
Location d'espaces pour l'édilité		-10 497,60	-10 500	-10 497,60
Redevance de la SGA et publicités		2 250,00	2 450	2 250,00
Transports publics		-595 061,50	-613 450	-544 200,20
Part au trafic régional		-209 495,50	-225 790	-183 695,70
Participation à l'Agglo Mobilité		-338 530,00	-335 460	-312 034,50
Subvention des abonnements		-42 326,00	-47 000	-40 645,00
Abonnements journaliers «Flexi»	18)	-4 710,00	-5 200	-7 825,00

- 17) Les dépenses relatives à l'entretien des routes et trottoirs, du déneigement, de l'éclairage public ainsi que diverses études d'aménagements routiers se montent à CHF 643'227.10 et sont inférieures au budget de CHF 13'372.90, notamment en raison d'un hiver peu enneigé.
- 18) Le déficit de la vente des cartes journalières CFF se monte à CHF 4'710.00 et est légèrement inférieur au budget de CHF 490.00 en raison des ventes à des citoyens hors Commune.
- 19) Le résultat de ce chapitre accuse un déficit de CHF 16'028.00 et atteint un taux de couverture des frais de 95,46 %, suite à des charges d'entretien du réseau plus importantes que prévues (+ CHF 15'754.35).
- 20) Les charges de cette rubrique dépassent le budget de CHF 19'197.15, suite à la baisse des recettes liées à l'épuration

- (- CHF 11'145.65) et le dépassement des coûts d'entretien de CHF 29'657.90, raison pour laquelle aucune attribution n'a été affectée à la réserve. Dès lors, le taux de couverture se monte à 97,25 % des frais.
- 21) L'excellente gestion de la déchetterie et la maîtrise de l'élimination des déchets ménagers et encombrants ont permis d'atteindre un taux de couverture des frais de 91,03 %, malgré l'augmentation de population. Il y a lieu de relever que le résultat de ce chapitre est de CHF 27'216.35 inférieur aux prévisions budgétaires.
- 22) L'économie réalisée sur ce poste résulte de travaux conséquents remis à plus tard.
- 23) Le dépassement de ce poste résulte de la participation communale aux mandats d'études parallèles (MEP) de l'Escale, afin de valoriser de façon optimale nos terrains communaux voisins.

	COMPTES 2014	BUDGET 2014	COMPTES 2013
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	-282 899,45	-292 515	-274 474,85
19) Eau potable (déficit 2014 CHF 16'028.0	0 / taux de couvertur	e 95,46 %)	
Traitement de la préposée	-1 556,70	-2 000	-1 564,55
Achats d'eau au Consortium	-136 474,55	-145 000	-135 931,05
Participation au déficit du Consortium	-32 156,80	-31 080	-21 361,40
Entretien du réseau	-61 614,35	-45 860	-79 960,40
Gestion technique du réseau (SI Fribourg)	-18 710,35	-21 500	-18 626,20
Intérêts sur le capital investi	-100 000,00	-100 000	-100 000,00
Frais de gestion administrative	-2 300,00	-2 150	-2 150,00
Produit des ventes et de la taxe fixe	336 784,75	344 050	341 141,50
20) Eaux usées (déficit 2014 CHF 19'197.15	/ taux de couverture	97,25 %)	
Traitement de la préposée	-1 556,70	-2 000	-1 564,40
Entretien du réseau des canalisations	-59 957,90	-30 300	-28 164,25
Honoraires et mise à jour du cadastre PGEE	0,00	-5 000	-4 919,95
Frais d'exploitation des STEP	-203 606,70	-217 890	-179 878,70
TVA	-19 940,45	-20 500	-21 309,40
Affectation réserve renouvellement conduites	0,00	-16 160	-25 000,00
Intérêts sur le capital investi	-200 000,00	-200 000	-200 000,00
Amortissements obligatoires	-210 689,75	-196 000	-236 000,00
Frais de gestion administrative	-2 300,00	-2 150	-2 150,00
Produit de la taxe d'épuration	678 854,35	690 000	667 009,20
21) Déchets (déficit 2014 CHF 63'923.65 / ta	ux de couverture 91,	03 %)	
Frais de la déchetterie	-133 948,50	-166 740	-125 746,80
Ramassage et traitement des déchets	-208 124,35	-199 000	-198 609,05
Produit net de la taxe et des sacs d'ordures	278 149,20	274 600	278 567,95
Divers			
Cimetière	-8 506,25	-12 825	-8 029,30
Endiguements	22) -17 950,95	-55 220	-38 666,95
Protection de la nature	-1 348,65	-8 150	-1 200,00
Aménagement du territoire	23) -143 056,80	-108 750	-122 440,85
Part à l'Agglo Aménagement régional	-12 888,00	-12 890	-7 920,25

COMPARAISONS BUDGÉTAIRES 19

Comparaisons budgétaires

(suite)

	C	OMPTES 2014	BUDGET 2014	COMPTES 2013
8 ECONOMIE		-55 708,80	-52 280,00	-47 745,03
Part à la Corporation forestière de la Sonnaz		-10 408,00	-10 920	-9 739,00
Part à la promotion touristique de l'Agglo		-24 258,00	-24 260	-24 584,00
Part à la promotion économique de l'Agglo		-12 104,00	-12 100	-9 498,25
Energie, audits pour label Cité de l'Energie	24)	-8 938,80	-5 000	-3 923,78

- 24) Les analyses requises afin d'obtenir le label «Cité de l'énergie» sont bien avancées et devraient se finaliser très prochainement.
- 25) Les impôts ordinaires et les contributions immobilières perçus en 2014 ainsi que le malus d'impôts des années précédentes enregistrent les variations suivantes en regard du budget, soit :

Soit au total	-147 035,35
Contributions immobilières	-64 229,65
Personnes morales	91 873,20
Personnes physiques	-174 678,90

Cette variation négative de CHF 147'035.35 en regard du budget résulte de la baisse des rentrées fiscales relatives aux personnes physiques d'une part et d'autre part de l'objectif budgétaire de la contribution immobilière des personnes morales qui n'a pas été atteint.

- 26) Ces impôts spéciaux concernent les mutations immobilières et indiquent un bonus de CHF 263'441.95 par rapport au budget.
- 27) Le bonus sur les impôts de divertissements (+ CHF 901.00) provient essentiellement d'une recette supérieure à celle estimée pour les lotos.
- 28) Ces postes réalisent une économie de CHF 36'670.44 en regard des estimations, qui provient d'une part de la bonne gestion des débiteurs impôts (+ CHF 2'418.84) et d'autre part de la provision pour intérêts rémunératoires (+ CHF 34'251.60).
- 29) Le renouvellement de certains emprunts à des taux intéressants et l'utilisation des capitaux disponibles expliquent l'évolution favorable de ce poste (- CHF 10'166.23).
- 30) La gestion du patrimoine immobilier laisse apparaître un bonus de CHF 128'811.49 en regard des prévisions. Par conséquent, le Conseil communal a renoncé à dissoudre la réserve pour l'entretien des immeubles de CHF 490'000.00 prévue au budget.

	C	COMPTES 2014	BUDGET 2014	COMPTES 2013
9 IMPOTS, FINANCES ET IMMEUBLES		10 552 798,70	10 262 050	10 286 511,21
Impôts		12 307 081,09	12 121 870	12 391 063,57
Revenu/fortune des personnes physiques	25)	6 323 112,85	6 390 000	6 308 745,40
Bénéfice/capital des personnes morales	25)	2 860 000,00	2 860 000	2 750 000,00
Contributions immobilières	25)	2 185 770,35	2 250 000	2 150 975,00
Prestations en capital	25)	105 118,70	100 000	95 884,75
Impôts sur gains immobiliers et mutations	26)	463 441,95	200 000	378 812,95
Impôts et taxes diverses		49 188,35	15 000	18 307,15
Impôt sur les véhicules à moteur		278 296,00	286 370	374 047,90
Impôts sur les divertissements	27)	97 401,00	96 500	102 201,40
Soldes fiscaux des années précédentes	25)	-15 918,55	0	286 035,45
Frais de poursuites et abandons d'impôts	28)	-26 581,16	-29 000	-33 928,23
Intérêts rémunératoires et moratoires	28)	-12 748,40	-47 000	-40 018,20
Péréquation financière		-1 093 251,00	-1 093 250	-1 037 310,00
Contribution à la péréquation des ressources		-1 218 626,00	-1 218 625	-1 160 202,00
Attribution à la péréquation des besoins		125 375,00	125 375	122 892,00
Finances		-644 730,53	-643 770	-636 261,46
Intérêts sur dettes	29)	-155 093,77	-165 260	-150 464,97
Part aux frais/produits financiers de l'Agglo		-696,00	-700	1 042,50
Amortissements obligatoires et locations fin.		-522 170,00	-522 170	-522 170,00
Intérêts et frais des capitaux		37 151,14	48 300	39 252,91
Honoraires et frais de gestion		-3 921,90	-3 940	-3 921,90
Immeubles	30)	-249 163,51	-377 975	-430 308,25
Commission de bâtisse		-1 140,00	0	-640,00
Traitement du personnel de conciergerie		-248 268,15	-257 800	-259 776,35
Loyers du domaine communal		53 698,50	53 700	68 357,15
Loyers des logements, de La Faye et du Rural		232 670,00	233 440	225 929,00
Loyer du Manoir		190 000,00	190 000	190 000,00
Loyers des centres sportif et scolaire		60 650,00	61 000	60 100,00
Loyers payés à des tiers		-51 000,00	-51 000	-51 000,00
Assurances, énergies et mat. de nettoyage		-180 065,30	-251 205	-213 962,78

COMPARAISONS BUDGÉTAIRES 21

Comparaisons budgétaires

(suite)

Résultat de l'exercice		21 694,28	-516 115	-144 095,68
Plus-value sur vente du Manoir	31)	849 815,00	0	0,00
Dissolution réserve pour entretien immeubles	30)	0,00	490 000	0,00
Affectation aux réserves non obligatoires	31)	-450 000,00	0	0,00
Amortissements supplémentaires	31)	-234 424,45	-300 000	-32 703,90
Part. de l'Etat 2ème année école enfantine		133 589,00	135 175	135 174,00
Part. Au Bois de mon Cœur		0,00	0	-30 000,00
Part. études et frais pour fusions diverses		-66 116,90	-70 000	-73 142,75
Postes non ventilables		232 862,65	255 175	-672,65
Décompte de la propriété de La Chassotte		-34 697,00	-46 950	-69 981,25
Attribution Fond Manigley au chapitre social		-15 999,20	-14 050	-8 583,52
Equipements de locaux		-46 926,20	-55 000	-72 960,05
Frais de cadastre et du Registre Foncier		-2 078,30	-5 450	-2 958,25
Intérêts hypothécaires		-758,75	-1 600	-159,05
Contrats et abonnements d'entretien		-35 447,00	-29 060	-35 819,70
Entretien des bâtiments		-169 802,11	-203 000	-258 453,45
Honoraires pour études diverses		0,00	-1 000	-400,00
Immeubles (suite)				

³¹⁾ La plus-value enregistrée par la vente du Manoir à sa Fondation se monte à CHF 849'815.00 et a permis au Conseil communal d'affecter CHF 450'000 aux réserves pour des investissements à venir et CHF 234'424.45 pour des amortissements extraordinaires.

Cash flow

Le cash flow de l'exercice 2014, où l'on mesure la capacité financière de la Commune, s'élève, avant la prise en charge de provisions à buts déterminés, à CHF 1'471'978.48, alors que le budget prévoyait un cash flow de CHF 61'215.00.

DETAILS DU CASH FLOW

	COMPTES 2014	BUDGET 2014
Résultat	21 694,28	-516 115
Amortissements obligatoires	765 859,75	751 170
Amortissements supplémentaires	234 424,45	300 000
Affectation à la réserve pour renouvellement conduites E.U.	0,00	16 160
Affectation aux réserves non obligatoires	450 000,00	0
Dissolution de réserve pour entretien des immeubles	0,00	-490 000
Totaux	1 471 978,48	61 215
Pour mémoire, le cash flow des années précédentes s'élevait à :	1000	1 445 026
	1999	1 445 926
	2000	1 576 741
	2001	1 885 659
	2002	2 404 762
	2003	2 170 258
	2004	2 994 349
	2005	2 116 531
	2006	1 926 219
	2007	1 239 425
	2008	4 103 185
	2009	1 407 970
	2010	1 175 637
	2011	1 935 223
	2012	1 560 155
	2013	714 778

CASH FLOW 23

Rapport de l'organe de révision



Multifiduciaire Fribourg SA

Fribourg

Rue Faucigny 5 | Case postale 240 | CH-1705 Fribourg Tél. 026 425 53 33 | Fax 026 425 53 39

Bulle

Rue de l'Europe 12 | CH-1630 Bulle Tél. 026 913 01 60 | Fax 026 913 01 69

Rapport de l'organe de révision au Conseil communal et à la Commission financière de la Commune de Givisiez

En notre qualité d'organe de révision et selon les art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo), nous avons effectué l'audit des comptes annuels (compte de fonctionnement, compte des investissements, bilan et annexe du bilan) de la Commune de Givisiez pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément aux prescriptions légales de l'art. 98a et 98d de la loi sur les communes (LCo).

Responsabilité du Conseil communal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales de l'art. 95 de la loi sur les communes (LCo) incombe au Conseil communal. Le Conseil communal est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales de l'art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo) et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte, le cas échéant, le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité ni sur l'existence de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.







Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis présentant un total au bilan de CHF 35'719'497.74, ainsi qu'un bénéfice de CHF 21'694.28.

Fribourg, le 7 avril 2015

Multifiduciaire Fribourg SA

Marc Baudin Expert-réviseur agréé Réviseur responsable Christophe Werro Expert-réviseur agréé

Annexes: comptes annuels (comptes de fonctionnement, comptes d'investissements, bilan, annexe)

Contrôle des investissements au 31.12.2014

Comptes	Objets	Décisions	Crédits	
70.501.6	Adduction d'eau du PQ CIG 2	14/04/1994	943 217,00	
30.522.0	Infrastructures culturelles régionales	22/05/2000	45 000,00	D
		07/05/2003	202 500,00	D
		14/12/2005	1 065 000,00	D
94209.500.00 62.501.19 /	Achat terrain Corberayes art. 97 RF	26/05/2009	2 550 000,00	E+R
62.669.00	Modification luminaires d'éclairage public	15/12/2010	350 000,00	Е
940.525.3	Recapitalisation Fondation du Manoir (Terrasses)	14/12/2011	500 000,00	D
30.522.1	Participation au projet Werkhof-Frima	23/05/2012	50 000,00	D
62.501.20	Aménagement quartiers zones 30 km / h	23/05/2012	300 000,00	Е
35.501.00 741.503.00 / 741.662.00 /	Aménagement place de jeux La Faye Est	20/12/2012	250 000,00	D
741.669.00 79.501.01 /	Réaménagement du cimetière	20/12/2012	90 000,00	D
79.600.00	Valorisation du PAD Chanteclair	21/05/2013	300 000,00	Е
71.501.09 62.501.22 /	Mise en séparatif cimetière - Tiguelet	21/05/2013	70 000,00	D
62.611.4 14.506.0 / 14.606.0 /	Réfection route privée de Beauséjour	21/05/2013	150 000,00	D
14.661.0	Renouvellement Jeep du Service du feu	19/12/2013	51 000,00	D
94200.509.00	Taxe de raccordement Givicad	19/12/2013	540 000,00	Е
71.501.08	Mise en séparatif route Chassotte - route Taconnets	19/12/2013	150 000,00	Е
79.501.02	Valorisation du PAD Chandolan	26/05/2014	200 000,00	Е
94200.509.01	Modif. chauffages suite à Givicad	26/05/2014	150 000,00	D
70.501.10	Réfection eau potable routes Faye + Pierre-Yerly	26/05/2014	100 000,00	Е

Totaux (à titre indicatif)

8 056 717,00

Légende des financements votés en assemblée :

E = emprunt

D = capitaux disponibles et réserves

R = dissolution de réserve

Décompto fina	Encore disponibles	Utilisés en 2014	Utilisés avant 2014	Emprunts accordés	Amort %
	180 000,00		763 217,00		
					-
					-
	230 055,30		1 082 444,70		-
	1 343 137,50	6 862,50	1 200 000,00	1 500 000,00	4%
	65 102,50	270 000,00	14 897,50	350 000,00	15%
500 000,00		-440 000,00	440 000,00		-
	50 000,00				-
-24 524,90		267 729,85	56 795,05	300 000,00	4%
-6 202,0		121 202,05	135 000,00		-
-21 846,0		17 218,05	94 628,00		_
		., 2.0,03	3 . 625,6 6		
13 469,70		53 336,00	233 194,30	300 000,00	4%
16 826,4		51 920,75	1 252,80		-
55 536,70		-5 730,90	100 194,20		-
14 926,00		36 074,00			_
0,00		540 000,00		540 000,00	5%
•	110 000,00	40 000,00		150 000,00	4%
	134 554,70	65 445,30		200 000,00	4%
32 751,60	•	117 248,40		-	-
·	100 000,00			100 000,00	4%
580 937,4!	2 212 850,00	1 141 306,00	4 121 623,55		

Décomptes finaux d'investissements et commentaires

Part à la recapitalisation de la Fondation du Manoir pour l'étude du projet «Les Terrasses du Manoir»

En date du 14 décembre 2011, l'Assemblée communale acceptait une participation de CHF 500'000 pour le crédit d'étude du projet «Les Terrasses du Manoir».

Ce crédit se décompose de la manière suivante :

Montant du crédit non utilisé	CHF	-500′000.00
Remboursement reçu fin 2014 suite à la vente de l'immeuble du Manoir à sa Fondation	CHF	-440′000.00
Sub-total	CHF	-60′000.00
- Crédit voté par l'Assemblée communale du 14.12.2011	CHF	- 500′000.00
Total de l'investissement	CHF	440′000.00
3ème tranche versée en 2013	CHF	200′000.00
2ème tranche versée en 2012	CHF	200'000.00
1ère tranche versée en 2011	CHF	40′000.00

Aménagement de la place de jeux de La Faye Est

La place de jeux de La Faye Est remplit pleinement son rôle comme espace ludique à disposition des enfants du quartier. Entourés d'un revêtement synthétique absorbant les chocs en cas de chute, les engins de jeux de cette place peuvent être utilisés par petits et grands en toute sécurité. En cours d'aménagement, il a été décidé de mettre en place du mobilier supplémentaire pour le confort des usagers. Une modulation de terrain plus importante que prévue, dans l'optique d'adapter la topographie de l'endroit, explique le dépassement de crédit de CHF 6'202.05.

Le Conseil communal a bouclé ce crédit d'investissement avec les comptes 2014, selon le décompte suivant :

Investissement total	CHF	256′202.05	
2014	CHF	121′202.05	
2013	CHF	135′000.00	
Cet investissement greva comme suit les comptes des années précédentes :			
Dépassement de crédit	CHF	6′202.05	
- Crédit voté par l'Assemblée communale du 20.12.2012	CHF	- 250′000.00	
Coût total	CHF	256′202.05	
Plantations, gazon	CHF	42′805.45	
Installations de jeux	CHF	91′310.85	
Revêtements	CHF	50′758.70	
Travaux d'infrastructure	CHF	71′327.05	

Décomptes finaux d'investissements et commentaires (suite)

Mise en place de zones 30 km/h

La Commune a poursuivi la réalisation de zones 30 km/h dans les secteurs résidentiels suivants :

- le quartier de Beauséjour Sud (routes de Jubindus et d'Alcantara, rues des Grives et des Alouettes);
- le quartier de La Verna Fin-de-la-Croix;
- le quartier de Bellevue (route du Mont-Carmel, chemin de Nazareth, impasse de La Colline);
- la place d'Affry et le centre-village (entre les numéros 30 et 40 de la route du Château-d'Affry, route de l'Epinay, route de l'Eqlise, impasse des Hiboux et chemin du Tiquelet).

Suite à l'examen du dossier par le service des ponts et chaussées, diverses adaptations du projet ont dû être réalisées par l'ingénieur mandaté. Elles ont engendré des travaux non prévus dans le devis initial. Il s'agit notamment de la réalisation d'un îlot et de la pose d'un totem supplémentaires.

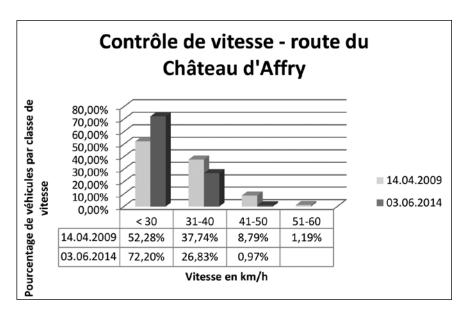
Le détail du décompte final est le suivant :

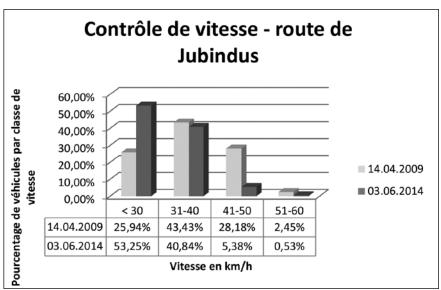


Honoraires ingénieur	CHF	65′800.00
Légalisation dossier	CHF	1′420.05
Signalisation et marquage	CHF	60′271.75
Aménagements paysagers	CHF	77′436.20
Travaux routiers	CHF	119′596.90
Coût total	CHF	324′524.90
- Crédit voté par l'Assemblée communale du 23.05.2012	CHF	-300′000.00
Dépassement de crédit	CHF	24′524.90
Cet investissement greva comme suit les comptes des années précédentes :		
2012	CLIE	32′650.00
2012	CHF	32 030.00
2013	CHF	24′145.05

Les contrôles de vitesses effectués en 2014 confirment l'efficacité des mesures prises, même si trop de véhicules continuent à rouler à des vitesses excessives à proximité du

chemin de l'école. Rappelons que la distance d'arrêt d'un véhicule est de l'ordre de 20 m à 30 km/h et de près du double à 50 km/h.





Nous invitons chaque usager de ces routes résidentielles à respecter les limitations de vitesse, pour la sécurité des piétons et de nos enfants.

Décomptes finaux d'investissements et commentaires (suite)

Réaménagement du cimetière de Givisiez

Dans le cadre de la restructuration du cimetière et du pourtour de l'église, l'aménagement d'un espace public entre l'église et le cimetière a permis d'y créer un Mémorial des congrégations religieuses, hommage bien mérité pour ces institutions qui ont contribué au développement de Givisiez dès le début du XX° siècle. Ces travaux de réfection ont mis en évidence des insuffisances statiques du mur d'enceinte à l'ouest du cimetière, qu'il a fallu démolir. La construction d'un nouveau mur à proximité des tombes s'est avérée délicate et compliquée. Ce mur de soutènement explique à lui seul le dépassement de crédit de CHF 21'846.05.

Le Conseil communal a bouclé ce crédit d'investissement avec les comptes 2014, selon le décompte suivant :

Investissement total	CHF	111′846.05
2014	CHF	17′218.05
2013	CHF	94′628.00
Cet investissement greva comme suit les comptes des années	précédentes	:
Dépassement de crédit (lots 1 à 4)	CHF	21′846.05
- Crédit voté par l'Assemblée communale du 20.12.2012	CHF	- 90′000.00
Coût total net	CHF	111′846.05
- Participation de Granges-Paccot	CHF	-107′944.35
- Participation de tiers	CHF	-204′145.25
Coût total brut	CHF	423′935.65
Installations électriques et travaux divers	CHF	12′212.55
Déplacement de monuments au sud de l'église	CHF	13′975.20
Réfection des allées de l'église	CHF	64′718.45
Travaux autour de la chapelle ardente	CHF	21′773.70
Réfection de la haie du secteur 3	CHF	53′418.90
Aménagement d'un espace public	CHF	257′836.85

Valorisation du PAD Chanteclair

L'Assemblée communale a voté en deux temps (20 décembre 2012 et 21 mai 2013) un crédit de CHF 300'000 pour les actes préparatoires à la valorisation du PAD Chanteclair. Ce projet de logements, destinés aux personnes à mobilité réduite, implique une relation étroite avec Le Manoir et son extension, tant au plan des étapes de construction qu'à celui du fonctionnement futur.

A l'issue du concours d'architecture organisé à l'automne 2013, auquel ont participé 18 candidats suisses et étrangers, le jury a porté son choix sur le projet « Ensemble » des architectes tessinois Durisch + Nolli.

Le programme de ce nouveau quartier est disposé dans trois immeubles afin de garder une dimension humaine à chaque entité. L'image typologique s'inspire de celle des centres-villages, avec les maisons disposées directement sur l'espace public. Les volumétries et la matérialisation des immeubles s'inspirent des bâtiments avoisinants, avec leur grande toiture mais dans une expression architecturale contemporaine. Les espaces publics sont conçus comme de petites places en relation avec les activités communes et les commerces prévus par le projet.

Le Conseil communal a bouclé ce crédit d'investissement avec les comptes 2014, selon le décompte suivant :

Investissement total	CHF	286′530.30		
2014	CHF	53′336.00		
2013	CHF	233′194.30		
Cet investissement greva comme suit les comptes des années précédentes :				
Economie réalisée sur crédit	CHF	-13′469.70		
- Crédit voté par l'Assemblée communale du 21.05.2013	CHF	-300′000.00		
Coût total	CHF	286′530.30		
Frais de notaire	CHF	5′000.00		
Honoraires étude du trafic du PAD	CHF	2′792.10		
Reproduction concours	CHF	4′299.20		
Frais de concours d'architecture + exposition des maquettes	CHF	11′312.35		
Lauréats du concours	CHF	178′200.00		
Jury concours d'architecture	CHF	21′788.00		
Honoraires concours d'architecture	CHF	63′138.65		

Décomptes finaux d'investissements et commentaires (suite)

Mise en séparatif du collecteur entre le cimetière et le Tiguelet

La Commune a profité des travaux de la rénovation de la ferme de Boccard pour construire un collecteur permettant de sortir les eaux non polluées de la canalisation raccordée à la STEP de Pensier. Elle a ainsi pu profiter de conditions favorables pour la réalisation de cet ouvrage.

Le détail du décompte final est le suivant :

Investissement total	CHF	53′173.55	
2014	CHF	51′920.75	
2013	CHF	1′252.80	
Cet investissement greva comme suit les comptes des années précédentes :			
Economie réalisée sur crédit	CHF	-16′826.45	
- Crédit voté par l'Assemblée communale du 21.05.2013	CHF	-70′000.00	
Coût total	CHF	53′173.55	
Génie civil	CHF	46′513.15	
Nettoyage fosse septique	CHF	650.20	
Honoraires ingénieur	CHF	6′010.20	



Réfection de la route privée de Beauséjour

Conformément à la convention du 17 mars 1986 qui la lie avec les différentes PPE riveraines, la Commune a effectué la réfection du revêtement de la route de Beauséjour âgée de près de 40 ans.

Ces travaux ont été réalisés conjointement à la pose des conduites de chauffage à distance Givicad par le Groupe E. La Commune a veillé aux travaux pour la part qui lui incombe, à savoir une voie de circulation large de 6 m, sur une longueur de 285 m, et aux places privées sises de part et d'autre.

Le décompte final s'établit ainsi :

Investissement total	CHF	94′463.30	
2014	CHF	-5′730.90	
2013	CHF	100′194.20	
Cet investissement greva comme suit les comptes des années précédentes :			
Economie réalisée sur crédit	CHF	-55′536.70	
- Crédit voté par l'Assemblée communale du 21.05.2013	CHF	-150′000.00	
Coût total net	CHF	94′463.30	
./. Participations des PPE et du Groupe E	CHF	-149′516.05	
Coût total brut	CHF	243′979.35	
Marquage	CHF	2′052.55	
Réfection de la route	CHF	212′148.55	
Honoraires ingénieur	CHF	29′778.25	

Décomptes finaux d'investissements et commentaires (suite)

Renouvellement de la Jeep du Service du feu

Lors de la demande de crédit pour le renouvellement de la Jeep du Service du feu, les subventions des communes de Corminboeuf et Granges-Paccot n'étaient pas encore connues, ce qui explique l'économie conséquente réalisée.

Le décompte final pour cet achat se présente comme suit :

Economie réalisée sur crédit	CHF	-14′926.00
- Crédit voté par l'Assemblée communale du 19.12.2013	CHF	-51′000.00
Coût total	CHF	36′074.00
- Vente ancien véhicule Toyota	CHF	-5′000.00
- Subventions de Granges-Paccot et Corminboeuf	CHF	-16′000.00
- Subvention ECAB	CHF	-37′176.00
Achat VW Amarok 4x4, tout équipé	CHF	94′250.00

Taxe de raccordement au chauffage à distance Givicad

Le Message d'automne 2013 détaillait précisément la variante forfaitaire B retenue par le Conseil communal pour s'acquitter de la taxe, en une fois, pour le raccordement et la puissance thermique. Ainsi, au lieu de payer ces taxes durant 20 ans, un montant unique de CHF 540'000 TTC a été acquitté. Cette solution représente une économie de CHF 189'540 TTC, tout en réduisant le coût du kWh utilisé.

Le Conseil communal a bouclé ce crédit d'investissement avec les comptes 2014, selon le décompte suivant:

Taxe de raccordement et de puissance thermique pour 20 ans	CHF	540′000.00
- Crédit voté par l'Assemblée communale du 19.12.2013	CHF	- 540′000.00
Différence sur investissement	CHF	0.00

Décomptes finaux d'investissements et commentaires (suite)

Raccordements et modifications des installations de chauffage suite au branchement à Givicad

Ce que l'on nomme plus communément «le réseau secondaire» lors d'un raccordement au chauffage à distance (CAD) vous a été expliqué dans le Message de printemps 2014. Il s'agissait de la mise hors service des installations, du démontage des chaudières et des citernes à mazout, et de leur évacuation, ainsi que le raccordement au nouvel échangeur, puis la liaison et l'alimentation des bâtiments communaux en eau chaude pour le chauffage.

Le devis global relatif à ces travaux était estimé à CHF 132'840 TTC.

Le Conseil communal a bouclé ce crédit d'investissement avec les comptes 2014, selon le décompte suivant:

Economie réalisée sur crédit	CHF	-32′751.60
- Crédit voté par l'Assemblée communale du 26.05.2014	CHF	150′000.00
Coût total	CHF	117′248.40
Honoraires d'ingénieurs	CHF	17′280.00
Courant fort	CHF	6′400.00
Génie civil	CHF	10′381.00
Modifications des chauffages	CHF	83′187.40

A ce jour, les travaux pour changer le type de raccordement de la chaudière de la buvette de Chandolan (actuellement au mazout) afin de se relier au réseau Frigaz existant n'ont pas obtenu l'aval du Service cantonal de l'Energie (SEn).

Un délai nous a été accordé jusqu'en février 2018 pour nous mettre en conformité et nous avons entrepris les démarches pour qu'une solution économique et écologique soit trouvée. Aussi, ces travaux prévus dans le devis initial ci-dessus n'ont pas été réalisés.

Réaménagement de la place de-Boccard

Pour rappel, le crédit d'investissement pour le réaménagement du cimetière, en particulier le mémorial des Congrégations religieuses, avait été accepté par l'Assemblée communale le 20 décembre 2012. Ce crédit avait fait l'objet d'une description circonstanciée dans le Message d'automne de l'époque. Il y était notamment prévu, dans une deuxième étape, le réaménagement de la route de l'Eglise - devenue entretemps place de-Boccard - sur la base d'une étude complémentaire.

Les travaux de transformation de la ferme de Boccard touchant à leur fin, le Conseil communal revient vers l'Assemblée communale pour le réaménagement de cette place, qui deviendra une zone de rencontre. La priorité sera donnée aux piétons et le trafic sera limité à une vitesse n'excédant pas 20 km/h.

Les pavés en béton existants de cette place ont assumé leur rôle durant de nombreuses années. Ils sont aujourd'hui abîmés et usés. Pour les remplacer, il a été nécessaire de trouver une solution avantageuse de traitement de surface en donnant la préférence à un revêtement asphalté avec du mobilier urbain et des luminaires adaptés, mettant en valeur sans conteste le site historique de Givisiez et surtout ses édifices alentour datant de l'époque patricienne.

Le projet d'un coût de CHF 415'000 TTC prévoit, en particulier, un accès de plain-pied au nord de l'église, supprimant la barrière architecturale que constituent les escaliers d'accès à cet édifice, et permettant ainsi l'aménagement d'une surface plane et sans obstacle. Il prévoit également le remplacement du mur d'enceinte de l'église par une barrière plus légère. La démolition de ce mur, initialement prévue dans le crédit du réaménagement du cimetière (lot 5), est reprise dans la présente demande.

Le projet prévoit finalement de la végétation adaptée et un alignement de copalmes, arbres d'avenue de croissance moyenne. La placette vis-à-vis de la cure sera englobée dans ces aménagements. Finalement, les buis masquant la vue sur le beau parc du château de Boccard, plus à l'ouest seront enlevés et remplacés par des arbustes plus aérés.

La Commune prendra à sa charge le réaménagement de la place de-Boccard sur le domaine public communal et l'enlèvement des buis, alors que la famille de Boccard assumera sa part sur son domaine privé. Une participation sera demandée au Cercle d'inhumation et à la Paroisse pour ces travaux.

Fort de ce qui précède, le Conseil communal sollicite de l'Assemblée communale du 27 mai 2015, un crédit net de **CHF 250'000**, montant financé par un prélèvement de CHF 200'000 sur la réserve pour le réseau routier et le solde de CHF 50'000, à prélever des capitaux disponibles.

Projet de logements pour personnes à mobilité réduite «Chanteclair»

A Givisiez, lorsqu'on prononce ce mot harmonieux, on se remémore forcément les anciens Messages communaux et les diverses étapes qui marquèrent le parcours de ce futur quartier, situé entre la ferme de l'Epinay et la route Laurent-Butty, à savoir :

1993 achat parcelle au CIG

(Consortium industriel du

Grand-Fribourg)

2008-2012 création d'un Plan d'aména-

gement de détail (PAD Chan-

teclair)

2012-2013 mise au concours pour la

valorisation de ce PAD puis

résultats.

A fin 2013, le 1er prix du concours fut attribué au bureau d'architectes Durisch + Nolli à Massagno (TI). Ce projet recueillit l'avis unanime du jury pour son expression architecturale à l'échelle du bâti avoisinant, particulièrement bien adapté au site et réalisable par étapes. En effet, l'intégration de trois volumes destinés à accueillir les futurs logements protégés, apporte la vision urbanistique souhaitée par la Commune dans ce cadre paysager se situant à la fois en bordure du centre-village et jouxtant une importante zone industrielle.

Situation et rappel du contexte actuel

Le projet d'agrandissement de l'EMS Le Manoir (Les Terrasses du Manoir), mis à l'enquête à fin décembre 2014, n'a suscité aucune opposition. Dès lors, sitôt les préavis des différents services de l'Etat rédigés, rien ne devrait s'opposer à l'octroi du permis de construire d'ici l'été 2015. Dans ce contexte, il est important de rappeler que l'attribution de la subvention par le Canton pour les lits supplémentaires est conditionnée, entre autre, par la réalisation du projet «Chanteclair». Par conséquent, les deux projets sont étroitement liés car sans la subvention cantonale, il n'y aura pas d'agrandissement du Manoir et sans la réalisation du projet Chanteclair il n'y aura pas de subvention cantonale!

Dans une vision à terme et plus globale de la problématique du vieillissement de notre population, il serait irresponsable de ne pas se soucier de la prise en charge de nos aînés, mais aussi de celle de personnes de tous âges concernées par une mobilité réduite. Or, précisément à Chanteclair, nous pourrions profiter du rayonnement des services, des soins et des activités offerts par l'EMS Le Manoir tout proche, afin de répondre à cette demande croissante.

Un des rôles du Conseil communal est de planifier au mieux le bien-être de la population. Ainsi, un groupe de travail s'est constitué dès 2014 pour accompagner le projet Chanteclair jusqu'à sa réalisation, dans un horizon assez proche.

Une analyse financière détaillée, basée sur des calculs selon les normes SIA en vigueur, a été fournie par les architectes. Elle s'élève à un montant global de CHF 20'000'000 pour la construction de l'ensemble du projet (selon Minergie P+Eco). La réalisation de cet ensemble sera assumée par une société économique encore à créer.

Les coûts relatifs aux phases d'avant-projet, projet de l'ouvrage, demande d'autorisation et appels d'offres se montent à CHF 1'000'000 TTC. Cette somme sera réaffectée au coût global lors de la réalisation du projet.

L'octroi de ce crédit permettra au Conseil communal de démarrer les études d'avant-projet, sitôt connue la décision de subvention pour les lits supplémentaires prévus par l'agrandissement des Terrasses du Manoir.

Ainsi, le Conseil communal sollicite de l'Assemblée communale du 27 mai 2015, un crédit de **CHF 1'000'000**, montant financé par un prélèvement de CHF 250'000 sur la réserve pour le projet Chanteclair et le solde de CHF 750'000 à prélever des capitaux disponibles, pour financer les coûts d'études du projet Chanteclair, en vue de la construction de logements adaptés aux personnes à mobilité réduite.



Adhésion à l'unité de gestion forestière «Forêts-Sarine»

- **« Forêts-Sarine » propose** de regrouper cinq entités forestières existantes du district de la Sarine, dont la Corporation forestière de la Sonnaz, d'intégrer de manière moderne et efficace les évolutions de la filière forestière et du bois, et d'intensifier la collaboration avec les propriétaires de forêts privées; ceci dans l'optique de valoriser au mieux le potentiel de production de nos forêts.
- **« Forêts-Sarine » entend** faire face au développement important du bois-énergie au sein du district par une meilleure coordination des acteurs, mais aussi afin de consolider la sécurité d'approvisionnement des installations actuelles et futures. Un grand volume de bois est encore mobilisable pour cette énergie verte, renouvelable et au bilan CO2 neutre.
- **« Forêts-Sarine » compte** plus de 4'000 ha de forêts dont 2'575 ha publiques, 33'000 m³ de possibilité annuelle de coupe de bois et environ 30 personnes au service de notre patrimoine forestier. La taille visée par le présent projet permet d'influencer réellement la gestion forestière et de mettre en place une structure adéquate et rationnelle. Sur les plans national et cantonal, cette tendance de regroupements forestiers à plus large échelle a déjà été amorcée ces dernières années.
- **« Forêts-Sarine » ambitionne** une amélioration du bilan financier. En 2013, l'excédent de charges des cinq unités de gestion se montait à CHF 226 / ha. Selon le budget prévisionnel et dès 2019, les effets de la nouvelle organisation permettront de ramener le déficit à environ CHF 126 / ha, ceci tout en maintenant les équipes forestières actuelles.

« Forêts-Sarine » vise

- une meilleure coordination et collaboration entre les équipes forestières;
- une présence des équipes à l'échelle régionale réparties sur les quatre centres d'exploitation actuels;
- la valorisation des aptitudes spécifiques du personnel;
- la mise en place d'une forêt d'enseignement pour les apprentis;
- l'efficience de l'utilisation du parc machines;
- l'optimisation de la production du bois-énergie;
- le développement d'une offre ciblée en fonction du marché des bois:
- la simplification de l'administration;
- la spécialisation des forestiers pour une meilleure maîtrise des processus de travail toujours plus complexes.

« Forêts-Sarine » est un projet novateur et ambitieux qui, par la mise en place d'une structure bien organisée et plus forte, permettra d'assurer à long terme la qualité du milieu forestier et de répondre aux nombreuses attentes de la société. En automne 2014, les assemblées des corporations forestières concernées ont toutes accepté le principe de fusion en une seule unité. Il appartient désormais à l'Assemblée communale de décider de son adhésion et ainsi confier l'avenir du patrimoine forestier de la Commune de Givisiez à « Forêts-Sarine ».

Ainsi, le Conseil communal recommande à l'Assemblée communale du 27 mai 2015 d'accepter les nouveaux statuts de l'unité de gestion forestière «Forêts-Sarine».

Le texte de ces statuts ne figure pas dans le présent Message. Ces derniers peuvent être consultés sur le site Internet www.givisiez.ch dans la rubrique «Quoi de neuf?».



Ouverture des commerces en soirée

La loi cantonale sur l'ouverture des commerces précise que «les communes peuvent fixer l'heure de fermeture à 21 h un jour par semaine, pour l'ensemble des commerces.»

Le règlement communal sur l'ouverture des commerces précise, quant à lui, que «un jour par semaine, à l'exception du samedi, les commerces peuvent être ouverts jusqu'à 21 h. Le Conseil communal est compétent pour fixer le jour d'ouverture prolongée.»

Dès lors, et en concertation avec les commerces concernés de Givisiez, le Conseil communal a défini, lors de sa séance du 26 janvier 2015, **le vendredi comme jour d'ouverture prolongée**, jusqu'à 21 h.



Concours d'urbanisme du secteur de l'Escale

En raison de sa localisation, le secteur de l'Escale présente un intéressant potentiel de développement. Il est propriété communale pour la partie sud-ouest et propriété privée pour la partie nord-est (Hôtel-Restaurant de l'Escale).

La volonté affirmée par les propriétaires privés de maintenir l'activité hôtelière, tout en exploitant les droits à bâtir dont ils disposent, associée à l'intention communale de déplacer les terrains de tennis, ont conduit à une réflexion globale pour l'entier du secteur. Celle-ci s'est concrétisée dans une procédure de concours d'urbanisme à quatre concurrents entre septembre 2014 et mars 2015. Au terme de deux tours de discussion, le collège d'experts a recommandé à l'unanimité de retenir le projet de l'équipe Bakker & Blanc comme base de planification.

Situé au cœur de Givisiez, le projet lauréat dispose en quinconce une série de volumes simples, dégageant des espaces extérieurs organisés en trois strates. Sur la route de l'Epinay, la première strate est la plus active : bordée par des nouveaux bâtiments comprenant l'administration communale, une salle de gym, des activités tertiaires et des commerces, elle forme un espace public généreux qui s'étend de la place d'Affry au bâtiment de l'Escale. A l'arrière, des placettes de quartier sont entourées par les logements et les surfaces d'intérêt général. En bordure de la bretelle d'accès à l'autoroute A12, un bandeau végétal forme la troisième strate, filtrant les nuisances et protégeant le quartier.

Le projet sera présenté à la population le 5 juin 2015.





Projet : Bakker & Blanc, architectes Sàrl à Lausanne

Images : Marco de Francesco

Romain Chassot (1919-1981) : l'homme qui réveilla le cimetière

Fondée en 1840, la Société d'Histoire du canton de Fribourg marquera cette année son 175ème anniversaire en publiant un livre d'un genre nouveau, un «Dictionnaire des anonymes, des inconnus et des oubliés», qui ont formé, durant tout ce temps, le peuple fribourgeois dans sa diversité.

Chaque commune, chaque village du canton est appelé à y collaborer, par un portrait, une anecdote ou un fait de vie impliquant un de ses ressortissants décédé depuis 1840.

Voici le texte que notre ancien secrétaire communal a rédigé pour cet ouvrage, à paraître à l'automne. Une histoire surprenante que peu connaissent...

Romain Chassot a peut-être tout raté dans sa vie, sombrant peu à peu d'un échec à l'autre. C'est un clochard, oublié de tous et bousculé par le vent, qui chemine entre nulle-part et le néant, les poumons rongés par le tabac et le foie pourri par l'alcool.

Le hasard de ses errances, la faim, le froid et la fatigue l'amènent, ce 6 avril 1981, à sonner à la porte du Manoir de Givisiez, mendier le gîte et le couvert.

Le lendemain, on le retrouvera mort dans sa chambre, ayant vomi son foie et craché ses poumons. Echec et mat. Romain Chassot, à 62 ans, rejoint enfin le commun des mortels.

A Givisiez, six mois plus tôt, on a terminé l'aménagement du nouveau cimetière, béni solennellement par le Curé Nicolas Despont en ce jour de la Toussaint 1980. Un beau cimetière engazonné, comme la tendance les dessine aujourd'hui. Un cimetière où la taille restreinte des monuments et la sobriété des sépultures visent à réduire les écarts sociaux qui font tant de ravages dans le monde des vivants. Bref, un cimetière moderne, un jardin même, propice à la flânerie et la méditation.

Mais un cimetière qui ne plaît pas à tout le monde, et surtout pas à la génération la plus concernée. «On ne m'enterrera pas avec du gazon sur le ventre !», entend-on parfois à l'heure de l'apéro.

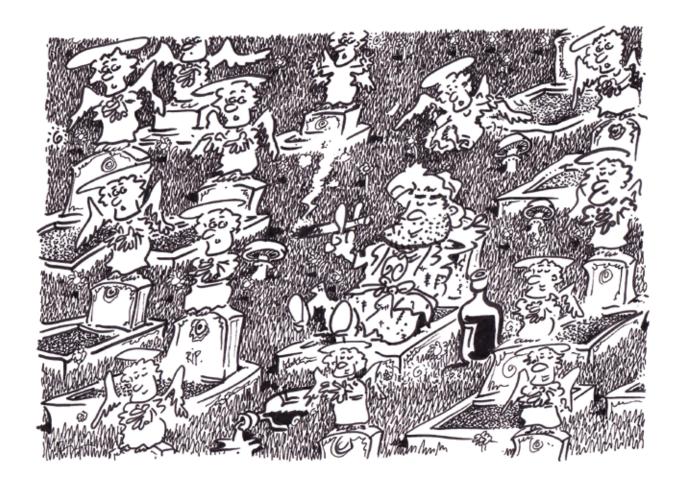
Si bien qu'on dirait que les gens refusent désormais de mourir dans la paroisse de Givisiez et Granges-Paccot. Chose exceptionnelle, on n'enregistre plus aucun enterrement dans ce cimetière pendant la moitié d'une année! Comme si l'on retenait désespérément son dernier souffle...

La solitude accompagna Romain Chassot jusque dans ses funérailles. Mais il n'aura pas raté sa sortie pour autant : premier défunt à y être enterré, Romain Chassot réveilla le cimetière de Givisiez. Puis la vie et la mort reprirent leur cours normal dans la paroisse où, 20 ans plus tard, il fallut à nouveau agrandir le cimetière.

En 2001, on désaffecta aussi la tombe échue de Romain Chassot et on enleva le monument que lui avaient offert les contribuables de Givisiez et Granges-Paccot.

Les derniers seront les premiers, dit-on. Romain Chassot a gagné sa place au Panthéon des anonymes. Il ne sera pas totalement oublié.

Gérard Steinauer



VOTRE COMMUNE MET GRATUITEMENT À VOTRE DISPOSITION UN APPAREIL DE MESURE DE LA CONSOMMATION DES APPAREILS ÉLECTRIQUES!

Vous pouvez ainsi contrôler la consommation en watts et en francs de vos appareils électriques, électroniques et ménagers, et le cas échéant, les remplacer par des appareils moins gourmands en énergie!



C'EST FACILE D'ÉCONOMISER L'ÉLECTRICITÉ!

ENGAGEZ-VOUS AVEC LA CAMPAGNE OFF!

OBJECTIF: 0% d'augmentation de la consommation électrique du canton, alors que la tendance actuelle est de +2.5%.







Distribution d'eau potable de la Commune de Givisiez

Devoir d'information des distributeurs d'eau potable

Conformément à l'article 5 de l'ordonnance du Département Fédéral de l'Intérieur (DFI) en vigueur depuis le 23 novembre 2005, tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée au moins une fois par année.

En 2014, environ 291'000 mètres cube d'eau potable ont été fournis au réseau de la Commune par « le Consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines ».

Nous énumérons ci-dessous les principales données concernant l'eau provenant du Consortium :

 En 2014, l'eau fournie par le Consortium à la Commune de Givisiez provenait à environ 25 % du lac de la Gruyère et à environ 75 % des sources de la Tuffière à Corpataux-Magnedens.

- La chaîne de traitement pour rendre l'eau du lac de la Gruyère potable se compose d'une pré-ozonation avec floculation, d'une filtration à l'aide de sable bi-couche, d'une ozonation intermédiaire puis d'une filtration à l'aide de charbon actif et d'une désinfection finale au bioxyde de chlore.
- L'eau provenant des sources de la Tuffière subit un traitement préventif avec une installation UV (Ultraviolet).
- Au total, deux échantillons d'eau potable ont été prélevés dans le réseau de la Commune durant l'année 2014.

Tous les échantillons répondaient aux exigences légales sur la qualité micro-biologique et chimique de l'eau.

Le tableau ci-dessous présente les plages de valeurs de dureté et de teneur en nitrate de l'eau potable :

Paramètre Valeur Remarque

Dureté totale	25 degrés français	Assez dure (variation dans l'année de 18 à 28 degrés français)
Teneur en nitrate	2 à 15 mg/l	La tolérance légale est de 40 mg/l.

A noter encore que le site internet

www.qualitedeleau.ch

regroupe les informations sur la qualité de l'eau d'un grand nombre de communes de toute la Suisse, dont celles de votre Commune.

Tout complément d'information peut être obtenu auprès des services industriels de la Ville de Fribourg à Givisiez :

Tél.: 026 350 11 60 **Fax:** 026 350 11 64

e-mail: services.industriels@ville-fr.ch

(suite)

Ramassage des déchets encombrants



Nous vous rappelons ci-après quelques directives en vigueur concernant la collecte des déchets encombrants à Givisiez.

 $\sigma_{n_{OI}}$



Sont considérés comme "déchets encombrants" les **gros déchets combustibles**, **n'entrant pas dans un sac poubelle de 110 lt**, tels que meubles, matelas, etc. Sont aussi repris les objets métalliques, poussettes, appareils électriques. Toutefois, il est indiqué de les remettre en priorité au point de vente ou chez Kaufmann SA, à la route du Fer 10 à Givisiez.

Quand et où



Le ramassage à domicile est organisé à Givisiez le premier jeudi de chaque mois. Les déchets encombrants répondant à la définition ci-dessus doivent être déposés au bord de la voie publique, au plus tôt le soir précédant le ramassage et au plus tard le lour du ramassage à 7.00 h.



Pour les objets et le mobilier encore en bon état, veuillez penser, entre autre, à Coup d'Pouce 026 484 82 40 Fondation Emmaüs 026 424 55 67 ou à toute autre association

Les magasins de meubles sont souvent prêts, en cas d'achat, à reprendre vos vieux meubles. Négociez cet aspect avec les commerçants.

ttention 2



Déchets non admis

Tous les déchets récupérés à la déchetterie

Quantités importantes provenant de la construction, rénovation ou transformation de bâtiments.

Plus d'infos

P'tit Givi et www.givisiez.ch donnent tous les renseignements utiles pour les déchets que la Commune ramasse, ceux que la déchetterie accepte et ceux qu'il faut évacuer soi-même.

Que chacun soit remercié de sa collaboration et de sa contribution à un environnement sain et propre!



Ligue contre le cancer I diabètefribourg I Ligue pulmonaire I CIPRET Centre de prévention du tabagisme I Centre de dépistage du cancer du sein I Registre des tumeurs I Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

Nos différentes associations assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans nos lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Estavayer-le-Lac et Morat. Contactez-nous.

Ligue fribourgeoise contre le cancer



- o Aide et soutien aux malades du cancer et à leurs proches
- o Activités d'information et de prévention
- o Registre des tumeurs
- info@liguecancer-fr.ch www.liguecancer-fr.ch
- o Tél. 026 426 02 90

diabètefribourg



- Enseignement infirmier, diététique, soins et conseils pour les personnes diabétiques
- o Activités d'information et de prévention
- o info@diabetefribourg.ch www.diabetefribourg.ch
- o Tél. 026 426 02 80

Ligue pulmonaire fribourgeoise



- o Soins, conseils et soutien pour les malades respiratoires
- Remise des appareils respiratoires
- o Activités d'information et de prévention
- o <u>info@liguepulmonaire-fr.ch</u> <u>www.liguepulmonaire-fr.ch</u>
- o Tél. 026 426 02 70

CIPRET Centre de prévention du tabagisme



- o Campagnes de prévention, aide à l'arrêt
- o info@cipretfribourg.ch www.cipretfribourg.ch
- o Tél. 026 425 54 10

Centre de dépistage du cancer du sein

- o La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- o Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein
- o <u>depistage@liguessante-fr.ch</u> <u>www.liguecancer-fr.ch</u>
- Tél. 026 425 54 00

Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo



- Soutien, orientation et conseil lors de situations de maladies graves, pour les personnes concernées, les bénévoles et les professionnels.
- o voltigo@liguessante-fr.ch www.liguecancer-fr.ch
- o Tél. 026 426 00 00

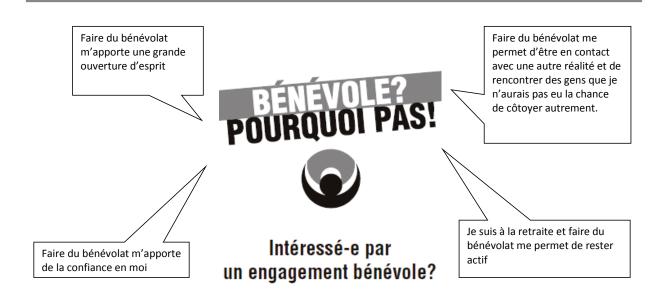


Information - prévention

- o Espace information-prévention au Quadrant avec programme d'activité
- o Programme « santé en entreprise »
- o info@liguessante-fr.ch www.liguessante-fr.ch
- Tél. 026 426 02 66

Route St-Nicolas-de-Flüe 2 CP 96 / 1705 Fribourg Tél. 026 426 02 66 Fax 026 426 02 88 www.liguessante-fr.ch info@liguessante-fr.ch

(suite)



Etre bénévole, c'est

- donner de son temps au service de la collectivité, en équipe, avec des collègues bénévoles ou salariés
- exercer une activité régulière ou ponctuelle selon sa disponibilité, ses aptitudes et ses envies personnelles
- mettre en oeuvre et développer de nouvelles compétences, s'épanouir personnellement
- contribuer à une société plus solidaire

Le RéseauBénévolatNetzwerk

- a été créé en 2005 et regroupe 80 associations fribourgeoises à but non lucratif qui font appel à des bénévoles pour leurs prestations
- est une plateforme d'échange, de coordination et de promotion du bénévolat dans le canton de Fribourg
- soutient et accompagne l'engagement bénévole des personnes intéressées, notamment via sa bourse du bénévolat

Intéressé/e?

Consultez notre site: www.benevolat-fr.ch

Contactez-nous par mail à info@benevolat-fr.ch ou au 026 422 37 07

Nous avons aussi une page facebook que vous pouvez aimer!

RéseauBénévolatNetzwerk, Rte St-Nicolas-de-Flüe 2, 1700 Fribourg, Tél: 026 422 37 07, info@benevolat-fr.ch



Avec l'Action 72 heures, retourne Givisiez!

Tu voudrais construire une rampe de skate, aménager des espaces de pique-nique ou de baignade, organiser des activités avec des personnes âgées, rassembler tes voisins autour d'un grand repas, et bien d'autres choses encore? Vas-y, fonce et retourne Givisiez! Embarque tes amis et rejoins les milliers de jeunes Fribourgeois, Romands et Suisses pour l'Action 72 heures, qui aura lieu du 10 au 13 septembre 2015, sous l'œil attentif des médias. Pour ce faire, rien de plus simple: tu t'inscris dès maintenant à l'Action et imagine avec ton groupe un projet d'utilité publique. Le top départ de cette aventure sera donné lors de l'événement de lancement, le 10 septembre 2015 à 18h11; tous les participants auront alors 72 heures exactement pour réaliser leur projet. Que la course contre la montre commence! Gagne-la, sans argent, mais avec un grand sens de la débrouille. Tu veux faire bouger les choses? Alors n'attends plus et inscris-toi! Tu trouveras plus d'informations et des conseils sur www.72heures.ch ou auprès de la coordinatrice cantonale du projet, Marion Aysanoa (coordination@frisbeenet.ch).

(suite)

J'ai retrouvé le sourire – grâce à Alzheimer Fribourg

L'Association Alzheimer Fribourg offre un soutien efficace aux malades et à leurs familles. Le témoignage de Marie Chivard*.

Madame Chivard, vous partagez le quotidien d'un patient Alzheimer. Comment vivez-vous cela?

Je suis un «proche aidant», donc une personne qui vit avec le malade. Ce statut exige beaucoup de disponibilité et de vigilance, car on est confronté en permanence aux besoins et aux limites du patient. Il s'ensuit évidemment un danger d'épuisement.

Avez-vous vécu cet épuisement?

Oui. D'abord, je pensais m'en tirer seule. Mais peu à peu, j'ai été prise au piège du stress: j'étais de plus en plus nerveuse à la maison et inquiète lorsque je m'absentais pour les achats. Par chance, j'ai alors découvert Alzheimer Fribourg.

Qu'a fait l'Association Alzheimer Fribourg pour vous?

En premier lieu, elle nous a aiguillés vers une Clinique de mémoire, où le diagnostic a été posé. Ensuite, elle nous a dispensé des conseils ciblés. Puis, elle a mis à notre disposition une accompagnante à domicile, qui me décharge et me permet de m'absenter sans souci. Enfin elle nous a permis de participer à des vacances pour les malades et leurs proches, au Murtenhof de Morat.

Et que diriez-vous à ceux qui vous demanderaient conseil?

D'appeler sans délai Alzheimer Fribourg : grâce à leur soutien et à celui de leur accompagnante, j'ai retrouvé mon sourire!

Madame Chivard, merci de cet entretien.

*Nom d'emprunt, afin de sauvegarder l'anonymat des témoignages





Service des forêts et de la faune SFF Amt für Wald, Wild und Fischerei WaldA

Route du Mont Carmel 1, Case postale 155, 1762 Givisiez

T +41 26 305 23 43, F +41 26 305 23 36 www.fr.ch/sff

_

Information aux détentrices et détenteurs de chiens

Obligation de tenir les chiens en laisse en forêt

Mesdames, Messieurs, chères et chers ami(e)s de la nature,

Tous les chiens ont besoin de s'ébattre régulièrement en plein air. Cette dépense physique est nécessaire à leur bien-être. Il ne faut toutefois pas oublier que tous les chiens, même les plus petits, ont un instinct de prédateur et sont susceptibles de s'attaquer aux animaux sauvages.

Les dégâts peuvent être particulièrement graves au printemps, période de reproduction de la plupart des espèces de mammifères et d'oiseaux sauvages. Les petits sont souvent bien cachés dans la forêt, dans les fourrés, mais les chiens les repèrent facilement grâce à leur odorat très développé. Renardeaux, faons et oisillons constituent ainsi par exemple des proies faciles et incapables de se défendre ou de s'enfuir.

Tenir son chien en laisse est le seul moyen sûr pour l'empêcher de parcourir la forêt et d'y déranger les animaux sauvages. Le Service des forêts et de la faune rappelle donc à toutes les détentrices et tous les détenteurs de chiens qu'ils doivent, conformément à l'art. 49 du règlement sur la détention des chiens (RDCh), tenir leurs chiens en laisse en forêt du 1^{er} avril au 15 juillet.

Vos amis de la forêt vous en remercient!

Le Service des forêts et de la faune

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts **DIAF** Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft **ILFD**

(suite)

A GRANGES-PACCOT ET A GIVISIEZ



ON CHANTE

POUR LE PLAISIR

ET L'ON PARTICIPE A LA VIE ASSOCIATIVE

ALORS REJOIGNEZ L'UNE DES FORMATIONS SUIVANTES :

ઢુ





LE CHOEUR-MIXTE PAROISSIAL DE GIVISIEZ ET GRANGES-PACCOT

Répétitions le jeudi de 20'00 à 22'00h – pas de répétitions durant les vacances scolaires

Prestations : 2 dimanches par mois à 10'30h ainsi que les principales fêtes religieuses

Effectif 30 chanteuses et chanteurs

Nous accueillons volontiers de nouveaux membres – **VENEZ NOUS REJOINDRE** Pour vos questions : :

7

Bernard Bourguet, président 026/466.15.06 079/828.77.48 Bernard Emonet, directeur 026/466.46.17 079/487.58.93







LE PETIT CHOEUR DE GIVISIEZ ET GRANGES-PACCOT

(pour les messes d'enterrement)

14 chanteuses et chanteurs donnent de leur temps pour accompagner les familles lors des célébrations d'enterrement à Givisiez pour des paroissiens de Givisiez et Granges-Paccot. (Quelques fois à Ste-Thérèse pour nos paroissiens)

Répétitions le mercredi de 16'45 à 18'30 h seulement une partie de

l'année, au total environ 15 répétitions par an

Enterrement rendez-vous, 1 heure avant la célébration pour répéter

Effectif 14 personnes, dont 4 hommes

Nous accueillons volontiers de nouveaux membres – **VENEZ NOUS REJOINDRE** C'est volontiers que nous répondons à vos questions :

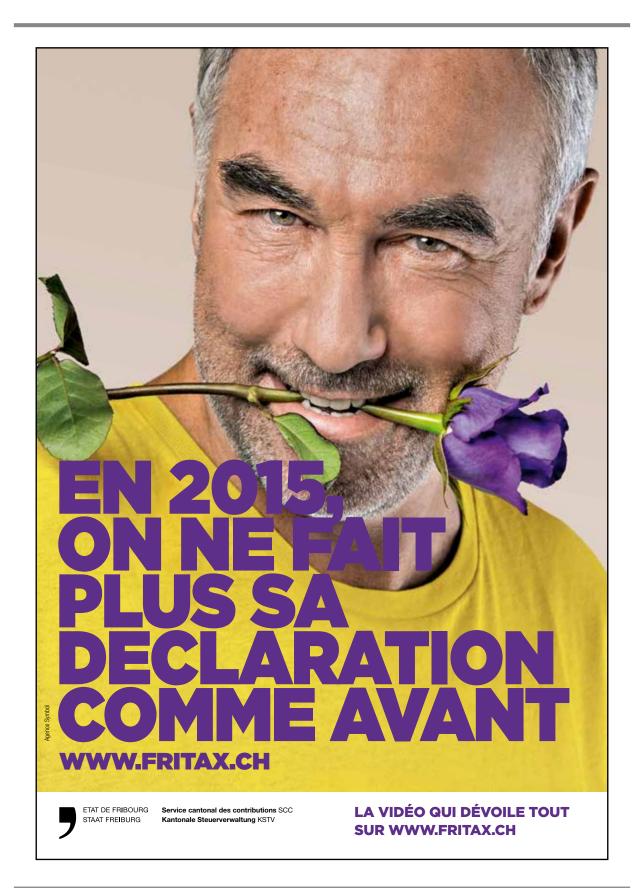
Noella Perler, responsable du groupe 026/466.33.20 079/733.51.08

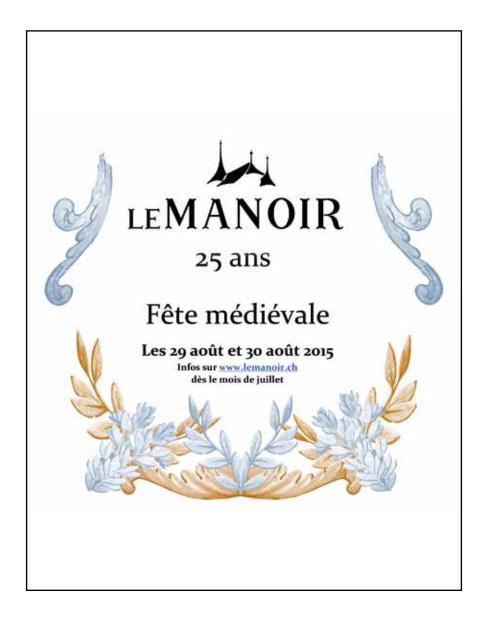
Roland Emery, directeur 026/411.15.81 079/921.39.20











CONCEPTION

Commune de Givisiez

MISE EN PAGE

gem-s.info@bluewin.ch

IMPRESSION

Imprimerie Saint-Paul • Fribourg